

- **bulletin d'inscription** ▪ à renvoyer à : Ecole du Qi
Chassagnolles
07110 JOANNAS



- J'ai pris connaissance et signé les conditions générales au verso.
- Je m'inscris
 - en année de cycle de formation pour l'année 2007/2008
 - au stage de du au

nom prénom
rue code postal ville
tél fixe tél mobile
e-mail

date de naissance profession

- **Pour une première inscription joindre une photo d'identité.**

date et signature

- **Choix d'hébergement** à Joannas, suivant disponibilité : sur place : dojo, chambre à 2 ou 3,
à l'extérieur : chambre individuelle
pour le 1^{er} cycle, aux Célestins : en chambre individuelle ou à 3

- Je verse un chèque d'arrhes de à l'ordre de « l'école du Qi »
(20 € par jour de stage, 400 € pour une formation)
l'inscription sera effective à la réception de votre chèque, dans la limite des places disponibles,
les conditions du solde vous seront donné avec votre confirmation d'inscription.
- Pour le 1^e cycle de formation, je joins le chèque correspondant à mon choix d'hébergement pour
le 1^e séminaire, à l'ordre de « l'école du Qi »
- Comment nous avez vous connu ?

L'école du Qi

Chassagnolles 07110 JOANNAS

04 75 88 32 63

qigong@ecoleduqi.com

www.ecoleduqi.com

conditions générales pour les stages,

L'inscription à une activité de *L'école du Qi* est effective à la réception du chèque d'arrhes, dans la limite des places disponibles.

Les arrhes sont encaissés 5 semaines avant le stage, le solde de l'enseignement et la pension sont à régler à l'arrivée.

En cas d'annulation écrite de votre part, 1 mois avant le stage, les arrhes seront remboursées. Si l'annulation a lieu entre 1 mois et 15 jours avant, les arrhes seront reconduites pour un autre stage dans les 12 mois, moins de 15 jours avant elles seront conservées.

En cas d'annulation de notre part, l'ensemble des sommes versées sera remboursé sans autre forme de dédommagement.

conditions générales pour les formations 1^e et 2^e cycle.

L'inscription à une activité de *L'école du Qi* est effective à la réception du chèque d'arrhes, dans la limite des places disponibles.

Le solde de l'enseignement sera réglé, en 1 à 3 chèques, lors du 1^{er} WE.

En cas de désistement en cours de formation la totalité du coût de l'enseignement de l'année en cours reste dû.

Toute demande d'annulation devra être faite par écrit.

- *Les demandes reçues plus de 30 jours avant le 1^{er} WE donneront lieu au remboursement des arrhes versées minorées de 60€ de frais de dossiers.*
- *Les demandes reçues moins de 30 jours avant le 1^{er} WE ne donneront pas lieu au remboursement des arrhes qui seront conservées en totalité.*

En cas d'annulation de notre part, avant le 1^{er} WE, l'ensemble des sommes versées sera remboursé. Si l'annulation a lieu en cours de formation, le remboursement se fera au prorata des jours restants à effectuer, et ne donnera lieu à aucun dédommagement

En formation 1^{er} cycle, le règlement de la pension doit être effectué lors du séminaire précédent ou au plus tard un mois avant le séminaire concerné, aucune annulation d'hébergement ne pourra être prise en compte à moins de 7 jours de la date de début de chaque séminaire.

En formation 2^e cycle, la pension est réglée au cours du séminaire.

signature avec la mention « lu et approuvé »